



Le 6 septembre 2018

AVIS À LA POPULATION

Règlement d'emprunt parapluie pour des infrastructures et l'achat de véhicule

Lors du Conseil municipal du mois d'août dernier, une copie du règlement d'emprunt numéro 2018-387 a été déposée et un avis de motion en vue de son adoption a été fait. Le projet de règlement a, par la suite, été adopté lors de la séance du conseil municipal du 4 septembre 2018.

Le projet de règlement d'emprunt vise l'achat d'un nouveau véhicule pour faire l'entretien des trottoirs l'hiver, le remplacement d'une camionnette et l'installation d'une borne-fontaine sèche pour le Service de protection contre les incendies.

Ces projets sont prévus au Plan triennal d'immobilisation de la municipalité. De plus, l'installation d'une borne-fontaine sèche est une obligation en vertu du Schéma de couverture de risques contre les incendies.

Le montant de l'emprunt est de 147 750 \$ dont 87 500 \$ sera remboursable sur une période de 5 ans et 60 000 \$ sur une période de 10 ans.

Ouverture d'un registre pour les personnes qui s'opposent au règlement d'emprunt

Suite à l'adoption du règlement, **les citoyens qui s'opposent** à ce que la Municipalité emprunte la somme de 147 500 \$, afin de réaliser les achats et les travaux, **pourront signer un registre afin de demander un référendum** sur le projet. Le registre se tiendra **le lundi 17 septembre 2018, de 9 h à 19 h, à l'hôtel de ville, 200 rue Principale.**

Pour qu'il y ait référendum, un minimum de 178 signatures doit être enregistré.

Jacques Taillefer,
Directeur général



LA MRC DES CHENAUX INVITE LA POPULATION À UNE SÉANCE D'INFORMATION

L'ensemble de la population de Sainte-Anne-de-la-Pérade est invité à participer à la séance d'information concernant le rapport de faisabilité et de rentabilité d'un projet collectif de déploiement de fibres optiques pour l'ensemble du territoire de la MRC des Chenaux. Vous trouverez ici-bas les coordonnées pour cette rencontre :

Date : Lundi le 10 septembre 2018
Heure : 19 h
Lieu : Centre récréatif Jean-Guy Houle
Adresse : 151, rue Gamelin



Cette rencontre d'information vous présentera toutes les démarches qui ont été entreprises jusqu'à maintenant par la MRC des Chenaux pour la mise en place de ce projet. Lors de cette soirée, vous prendrez connaissance des impacts de ce projet porteur pour votre municipalité.

À propos de la MRC des Chenaux

La MRC des Chenaux comprend 10 municipalités, plus de 18 000 citoyens et une superficie de 871 km². La MRC a la responsabilité d'intervenir dans le développement régional en matière d'aménagement du territoire et dans le développement du milieu de vie des résidents. Elle favorise un réseau de communication ouvert et suscite la concertation entre les élus.

Information : Patrick Baril, directeur général, MRC des Chenaux
819-840-0704, poste 2202 – patrick.baril@mrcdeschenaux.ca

